

PC N° 745 AU.ISLV du 15.05.86, M. Teriitaohia Manuel, Taputapuatea-Avera, maison d'habitation

PC n° 747 AU.ISLV du 15.05.86, M. Ebb Raymond, Taputapuatea-Opoa, terrassement

PC n° 748 AU.ISLV du 15.05.86, M. Ebb Raymond, Taputapuatea-Opoa, maison d'habitation

PC n° 749 AU.ISLV du 15.05.86, M. Tepu Adrien, Taputapuatea-Opoa, maison d'habitation

PC n° 750 AU.ISLV du 15.05.86, M. Tehahe Charles, Tahaa-Patio, abri et chambre de passage

PC n° 751 AU.ISLV du 15.05.86, M. Lemaire Jacqui, Huahine-Fare, maison d'habitation

PC n° 752 AU.ISLV du 15.05.86, M. Coulon Roger et Mlle Hio Hilda, Bora-Bora-Nunue, maison d'habitation

PC n° 753 AU.ISLV du 15.05.86, Mme Mana Vaite, Bora-Bora-Faanui, maison d'habitation

PC n° 754 AU.ISLV du 15.05.86, M. Tauotaha Bernard et Mlle Terou a Peu Christine, Bora-Bora-Faanui, maison d'habitation

PC n° 755 AU.ISLV du 15.05.86, M. Teheetua Oscar et Mme Tauotaha Elisabeth, Bora-Bora-Faanui, maison d'habitation

PERMIS DE LOTIR

(Arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961)

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

N° 405 MEA.AU

Réf. : Arrêté n° 33 EA.AU du 14 février 1985

Arrêté n° 1445 MEA du 13 juin 1986.

Les formalités prévues au chapitre Ier du titre II de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961, portant code de l'aménagement du territoire, concernant la réalisation d'un lotissement dénommé «lotissement Raimatea», par Mlle Tevaite Bordes, sur la terre Parurumehau sise à Afaahiti, route de Tautira, commune de Taiarapu Est, ayant été accomplies, le présent certificat, prévu à l'article 44 de la délibération précitée, est délivré, pour les 38 lots, sous la responsabilité du lotisseur.

Papeete, le 13 juin 1986.

*Le ministre de l'équipement,
de l'aménagement, de l'énergie
et des mines,*

Gaston TONG SANG.

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

N° 428 MEA.AU

Réf. : Arrêté n° 2595 IDV.AU du 5 septembre 1984

Arrêté n° 1556 MEA.AU du 19 juin 1986

Les formalités prévues au chapitre Ier du titre II de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 portant code de l'aménagement du territoire, concernant la réalisation du lotissement «Les Bougainvilliers» de M. Jean Grand, sur la parcelle cadastrée n° 12, section E (lot G1 du domaine de Terua), sise dans la commune de Arue, ayant été accomplies, le présent certificat est établi pour les lots n° 1 et 2 du lotissement, parcelles cadastrées n° 60 et 61, section E, sous la responsabilité du lotisseur.

Papeete, le 19 juin 1986.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du service de l'aménagement
du territoire,
F. DUPUY.*

SERVICE DU PERSONNEL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

AVIS DE CONCOURS N° 2 MEL/PELSET

Le service de l'économie et des transports recrute, pour les îles Marquises, aérodrome de Nuku-Hiva - terre déserte, un mécanicien-pompier relevant de la 4ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

CONDITIONS REQUISES :

- être titulaire du CEPE et du CAP mécanicien
- avoir une expérience en mécanique automobile et pompier
- un permis poids lourd serait souhaitable
- justifier de 5 ans de résidence sur le territoire.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au service du personnel et de la fonction publique - 2ème étage - bâtiment administratif 1 (porte 217) - rue du commandant Destremau - Papeete - du lundi au vendredi de 7 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 15 H.

Clôture des inscriptions : lundi 7 juillet 1986 à 15 heures.

Papeete, le 20 juin 1986.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du service du personnel
et de la fonction publique,*

J.-P. GALENON.

AVIS DE CONCOURS N° 2 MEL/PELEQ

Le service de l'équipement recrute un surveillant des travaux publics relevant de la 4ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

CONDITIONS REQUISES :

- être titulaire du CEPE ou du CAP
- justifier de 5 ans de résidence sur le territoire.

Ce concours est également ouvert à tous les chefs de chantier ou d'équipe de la 5ème catégorie ayant 2 ans d'ancienneté dans l'administration.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au service du personnel et de la fonction publique au 2ème étage du bâtiment administratif 1 - rue du commandant Destremau à Papeete : du lundi au vendredi : de 8 H à 11 H 30 et de 14 H à 15 H 30, clôture des inscriptions : le vendredi 11 juillet 1986 à 15 H 30.

Papeete, le 20 juin 1986.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du service du personnel
et de la fonction publique,*

J.-P. GALENON.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETUDE DE Me E. GIAU, Avocat à Papeete

Par requête du 10 Juin 1986, M. André Roger Tahuroa Rogotoga PORLIER, instituteur, et Mme Lysiane Marie Gabrielle GEROS, institutrice, son épouse, demeurant ensemble à Faaa, PK 5,500 côté montagne, ont sollicité du Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, l'homologation du régime de séparation de biens qu'ils sont convenus d'adopter